

**Port Autonome de Nouvelle Calédonie****Capitainerie du Port de Nouméa**Dossier suivi par : *Christophe Tendron*

Tel : 20 50 06

Mél : [capitainerie@noumeaport.nc](mailto:capitainerie@noumeaport.nc)

## AVIS AUX USAGERS n° 07-2018

### PORT DE NOUMÉA / Grande rade/ Baie de Numbo/

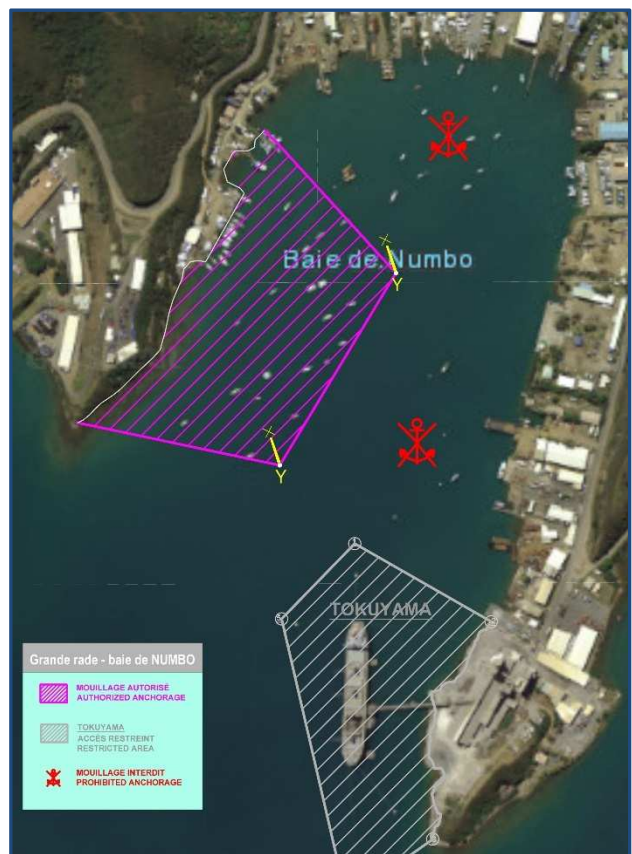
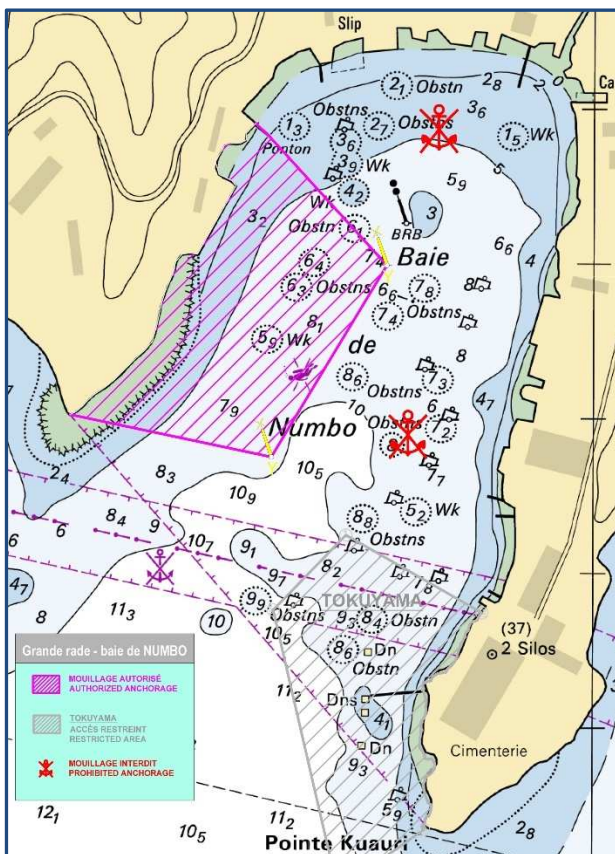
Les usagers du port de Nouméa sont informés qu'une zone de mouillage a été définie en Baie de Numbo, afin de garantir la voie d'accès vers la zone d'activités professionnelles en fond de darse.

Cette zone, destinée aux navires au mouillage et/ou sur corps morts, est délimitée par deux bouées de marque spéciale (espar jaune avec un voyant en forme de croix de St André), mouillées aux positions suivantes :

Bouée Nord : lat : 22°14'5 S et Long :166°24'86 E\*

Bouée Sud : lat : 22°14'624S et Long :166°24'78 E\*

\*Système géodésique WGS84



En dehors de cette zone et à l'exclusion des coffres d'amarrage destinés aux professionnels, le mouillage des navires (sur ancre et/ou sur corps morts) est interdit.

Nous vous remercions de votre compréhension.

La capitainerie

